

# LE RÔLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



MEMBRE DE LA GOUVERNANCE

## Apprendre à exercer dans les meilleures conditions une mission de contrôle permanent de la gestion de la Scop SARL



**DURÉE**  
1 jour  
7 heures



**LIEU ET ACCESSIBILITÉ**  
**Ramonville**

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.  
+ d'infos : nous contacter à l'inscription.

Pour accéder à la formation, 15 jours de délai est obligatoire entre la demande et le début de la prestation.



**MODALITÉS**

**Tarif / stagiaire : 350 € HT**  
Possibilité de prise en charge des frais pédagogiques, totale ou partielle, par Form.coop.  
Min : 6 / Max 12 stagiaires



**INTERVENANT(S)**

Hélène BOULAY  
Eugénie BRUNIES  
Cyrille ROCHER

Infos équipe pédagogique + inscriptions sur [www.scopoccitanie.coop/formations-cooperatives-0](http://www.scopoccitanie.coop/formations-cooperatives-0)



### OBJECTIFS DE FORMATION

À l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Mettre en place et suivre dans le temps les indicateurs-clés de la gestion de l'entreprise
- Pouvoir formuler un avis éclairé sur la gestion et l'exercice passé lors de l'Assemblée Générale des associés
- Préparer la réalisation du prochain rapport du Conseil de surveillance de l'entreprise (sur les comptes de l'année N-1)
- Connaître les rôles et missions du Conseil de surveillance en Scop SARL

### PROGRAMME

**Le cadre légal : article 16 de la loi du 19 juillet 1978**

- Contenu
- Interprétation

**Le fonctionnement**

- Pouvoirs statutaires
- Responsabilité Civile
- Responsabilité Pénale

**Pratiques en Scop**

- Gouvernance coopérative politique : légitimité du pouvoir
- Gouvernance d'entreprise opérationnelle : exercice du pouvoir

**Les questions à se poser**

- Pour les membres du Conseil de surveillance : attitude
- Interface pédagogique : attitude

**Quelques exemples**

**Qui décide quoi ?**

**La rédaction du rapport pour l'AG**



### PUBLICS VISÉS

Membres du conseil de surveillance d'une Scop SARL



### PRÉ-REQUIS

Avoir suivi la formation "Bienvenue en Scop ou en Scic " ou "PASS 1" ou les compétences coopératives acquises par l'expérience du sociétariat (2 ans minimum)



### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

▪ Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation  
▪ Documents supports de formation projetés  
▪ Exposés théoriques  
▪ Études de cas concrets  
▪ Mise à disposition en ligne de documents supports à l'issue de la formation



### MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

▪ Feuilles de présence  
▪ Auto-évaluations en début et en fin de formation  
▪ Formulaire d'évaluation de la formation  
▪ Certificats de réalisation de l'action de formation



### SATISFACTION DES STAGIAIRES

★★★★☆ 4,95 / 5



### EFFICACITÉ DE LA FORMATION

★★★★☆ 4,75 / 5